

Rapport d'activité 2022

Action Sociale de la Ville de Riom



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20230403-DELIB230433-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



SOMMAIRE

ACCOMPAGNER LES RIOMOIS LES PLUS FRAGILES

Quatre orientations stratégiques	p 4
L’observatoire social	p 5
Le Centre Communal d’Action Sociale	p 7
Les éléments budgétaires	p 9
Les chiffres clés 2022	p 11

LE CCAS DE RIOM, ACTEUR DE L’ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

L’accueil du CCAS	p 14
Les aides légales	p 16
Les aides sociales facultatives	p 24
L’intervention individuelle	p 27
La coordination et le partenariat	p 28
2022, les actions et projets	p 31

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES RIOMOIS LES PLUS FRAGILES

QUATRE ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Développer l'observation sociale et le partenariat

- Affiner la connaissance partagée des populations et de leurs besoins, pour y apporter des réponses concertées
- Favoriser la coordination des acteurs du territoire

Améliorer l'accès aux droits, aux logements et aux services

- Faciliter les orientations et prévenir le non recours et les ruptures de droits
- Apporter des réponses aux publics qui ne sont pas autonomes du fait d'obstacles divers
- Accompagner les gens du voyage
- Favoriser l'accès au logement pour les familles précaires et à l'hébergement pour les personnes en rupture

Adapter l'offre d'accompagnement de la parentalité et développer la coordination des initiatives

- Développer l'interconnaissance des acteurs de la parentalité et favoriser la complémentarité entre les actions existantes
- Renforcer la lisibilité des services et des dispositifs pour les familles

Favoriser le Bien-Vivre des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

- Lutter contre l'isolement social des personnes âgées et/ou handicapées et repérer les vulnérabilités
- Promouvoir les actions de prévention en direction de toutes les personnes âgées (autonomes comme fragiles)
- Accompagner les personnes âgées dans leur parcours résidentiel

L’OBSERVATOIRE SOCIAL

LA POPULATION DE RIOM

19 782 habitants au 1^{er} janvier 2021



+ 4,09 % depuis 2019

- **Indice de jeunesse (0,9) supérieur à celui des communes de strate comparable**
 - 35,20 % ont moins de 30 ans (en 2019)
 - 26,5 % ont plus de 60 ans (en 2019)



43 % des foyers sont composés d'une personne seule.



12,1% des foyers sont des familles monoparentales.



24,6 % des ménages sont des couples sans enfant.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

LES INDICATEURS SOCIAUX



Taux de chômage des 15-64 ans (2019) : 13,09 %, soit + 5,3% en 6 ans.
Nombre de chômeurs : 1 167

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022



731 allocataires RSA en 2021, contre 767 en 2020
722 allocataires dont les ressources sont constituées à 100% par des prestations CAF (16% des allocataires riomois), contre 768 en 2020 (soit une baisse d'un peu moins de 6 %)

Source : Caf du Puy de Dôme au 21-12-2021



Revenu médian : 22 160 € (soit une augmentation de 8 % depuis 2013)
Taux de pauvreté 2019 : 15 %

Source : Observatoire départemental des territoires - Données 2019



Taux de ménages en précarité énergétique : 22 % (contre 11,9 % en France)

Sources : Observatoire départemental des territoires et Observatoire National de la Précarité Energétique - Données 2019

L'HABITAT ET LA VIE LOCALE DU TERRITOIRE



10 361 logements (soit une augmentation de 2,97 % depuis 2013)



14 ans, durée moyenne de résidence des habitants dans leur logement (propriétaires et locataires)



Taux d'actifs ayant un emploi de 60,8 % inférieur de 4 points par rapport au taux départemental et inférieur de 8 points par rapport aux taux de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

Données 2019 - Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le Conseil d’Administration, dont l’organisation est régie par le Code de l’Action Sociale et de la Famille, est composé du Maire, Président de droit, et d’autant de membres élus, issus du Conseil Municipal, que de membres nommés.

Parmi les membres nommés, se retrouvent des représentants :

- l’Union Départementale des Associations Familiales
- d’associations de retraités et de personnes âgées
- d’associations de personnes en situation de handicap
- d’associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre les exclusions.

Installé lors de la séance du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d’Administration du CCAS compte ainsi 16 administrateurs.

Membres élus

Elodie ACKNIN, Conseillère municipale déléguée aux Réseaux Locaux et de Solidarité
Hélène BERTHELEMY, Conseillère municipale
Pierre CHASSAING, 1er Adjoint à la Démocratie locale et à la Vie associative
Michèle GRENET, Adjointe aux Solidarités Locales et Vice-présidente du CCAS
Véronique LYON, Conseillère municipale
Nathalie NIORT, Conseillère municipale
Pierre PECOUL, Maire de Riom et Président du CCAS
Géraldine TOVAR, Conseillère municipale
Pierrick VERMOREL, Adjoint à l’Enseignement, vie scolaire, périscolaire et à la Jeunesse

Membres nommés

Christophe BERTRANDY, représentant de l’Association des Malades et Handicapés
Michel DESTAING, représentant du Secours Populaire
Julien FOURNIER, représentant de CAP Emploi 63
Anne GARRY, représentante du CLIC Riom Limagne Combrailles
Martine MANCEAU, représentante de l’UDAF
Larme MIGNOL, représentante du CIDFF
Martine NICAUD, représentante des Centres Sociaux et Culturels de Riom
Florence VILLENEUVE, représentante du Secours catholique

LES RESSOURCES HUMAINES DU CCAS

Le personnel du CCAS relève du statut de la fonction publique territoriale. Les agents du CCAS sont des agents municipaux mis à la disposition de l’établissement public. Leur statut est identique aux agents de la Ville. L’équipe du CCAS est composée de 9 agents (pour près de 8 ETP).



- 1 directrice
- 3 travailleurs sociaux
- 1 agent d’accueil et d’instruction
- 1 agent chargé du recueil et de l’analyse des données
- 1 agent administratif et comptable
- 1 agent de restauration
- 1 agent d’entretien

LES MISSIONS DU CCAS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les missions obligatoires :

- L'aide à la constitution des dossiers d'aide sociale et participation à leur instruction (RSA, allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide sociale à l'hébergement (ASH), aide sociale pour admission en EHPAD, obligation alimentaire, etc.). Le CCAS oriente les demandeurs et transmet les dossiers aux autorités décisionnelles compétentes (conseil départemental, organismes de sécurité sociale, préfecture...)
- La domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec la commune (domiciliation pour leur courrier pour faire valoir leurs droits sociaux)
- La réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de la commune, à chaque renouvellement des conseils municipaux

Les missions déléguées par la ville de Riom :

La ville de de Riom a fait le choix de faire porter largement sa politique sociale par son centre communal d'action sociale (CCAS).

Son intervention et ses activités s'inscrivent par conséquent, dans le champ des 4 orientations stratégiques arrêtées en conseil municipal du 11 avril 2022, en lien avec l'ensemble des partenaires du champ social du territoire.

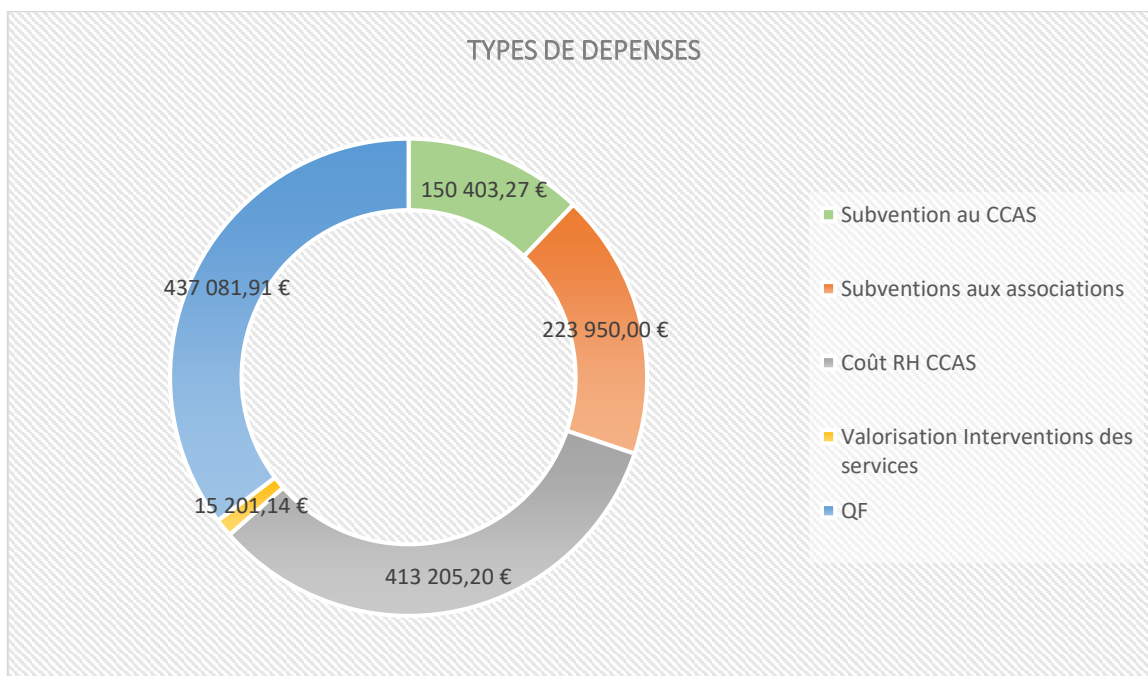
LES ELEMENTS BUDGETAIRES



Budget de l'action sociale municipale 2022 (Direction de l'Action Sociale & CCAS)

1 239 841,38 €

Soit une augmentation de 3,15% par rapport à 2021

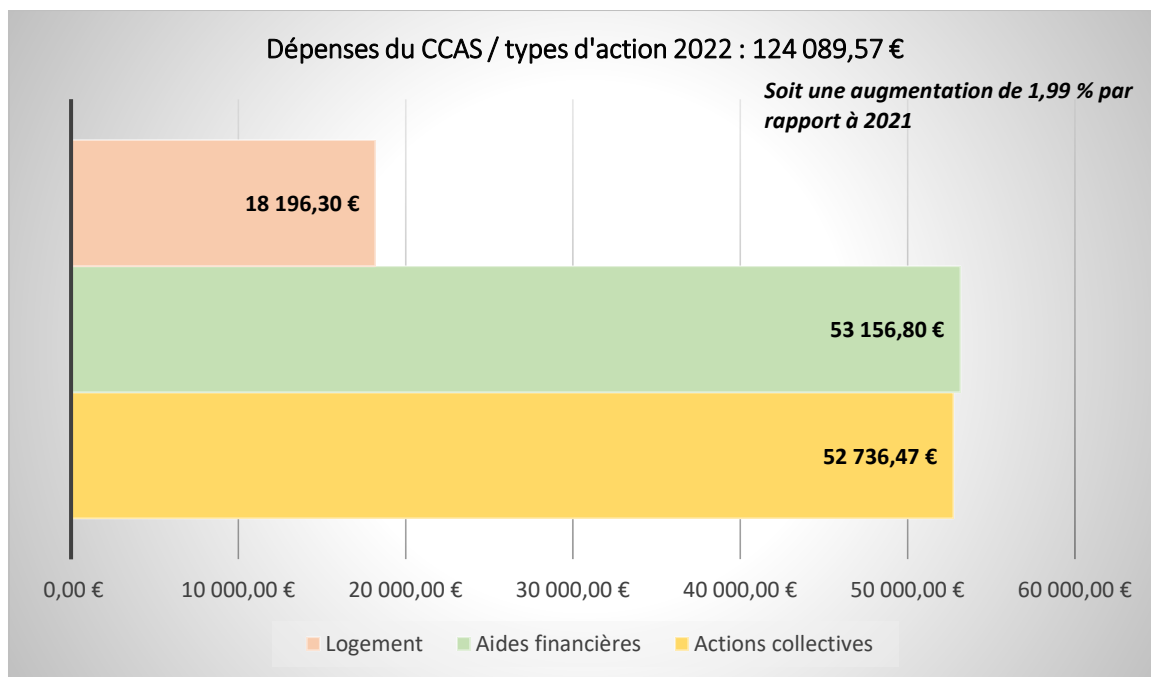


En outre, pour exercer ses missions, le CCAS dispose ainsi de moyens financiers propres (ressources liées aux actions du CCAS) et de ressources externes (sous forme de subventions dont celle attribuée par la commune). Les dispositions relatives aux budgets des communes (M14) sont applicables au budget du CCAS : procédure de vote, équilibre et sincérité du budget. Le Président (Maire) du CCAS est l'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS.

BUGET CCAS – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
623 765.06 €	629 075.94 €	0.85 %

BUGET CCAS – RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
609 623.86 €	646 424.06 €	6.04 %

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20230403-DELIB230433-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



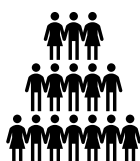
LES CHIFFRES CLES 2022



8 473 personnes accueillies en 2022

- Accueil physique : 6 523
- Accueil téléphonique : 1 912
 - Mail : 38

Soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021.
L'accueil téléphonique diminue de plus de 25 %, à l'inverse le nombre de personnes accueillies physiquement augmente de 37 %.



1 136 personnes (de tout âge) ont participé à une action collective proposée par le CCAS.

Ateliers : gymnastique, informatique, yoga, atelier mémoire, café des aînés, etc.

Sorties et table des Aînés

Actions et sorties intergénérationnelles

Ateliers de préparation du réveillon solidaire

Ciné-débat

Etc.



233 personnes âgées de plus de 75 ans ont participé au repas de l'An Nouveau et 224 autres ont bénéficié du colis gourmand.



348 personnes domiciliées en 2022.

(- 1,42 % par rapport à 2021)



164 personnes ont été reçues par un travailleur social pour une information, un conseil, une orientation, une aide à l'accès aux droits.



- 446 demandes de secours d'urgence accordées en 2022 contre 517 en 2021 (soit une baisse de - 13,7 %)
- 41 aides non-urgentes accordées en commission permanente en 2022 contre 48 en 2021 (- 14,6%)

LE CCAS DE RIOM, ACTEUR DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

Le CCAS de Riom est un établissement public communal en charge en charge de la politique municipale en faveur des personnes en difficulté, des seniors et des personnes en situation de handicap.

Toujours dans le cadre d’une coopération interinstitutionnelle et interdisciplinaire, il propose un ensemble de prestations pour améliorer le quotidien des Riomois et apporter des solutions aux situations difficiles :

- Soit par un rôle d’informations, de conseils et d’orientation des personnes dans l’accès à leurs droits,
- Soit financièrement par des aides,
- Soit via son restaurant social,
- Soit par des dispositifs qu’il crée et coordonne en lien avec des partenaires,
- Soit par la mise en place d’actions innovantes, intergénérationnelles et solidaires pour permettre à chacun d’accéder à ses droits, créer du lien social et lutter contre l’isolement.

L'ACCUEIL DU CCAS

Le CCAS est un service de proximité, ouvert à tous et accueille donc tout public qui se présente. Il est bien souvent le premier interlocuteur social.

Quels que soient la demande des personnes et leur statut et/ou selon la problématique, elles reçoivent un premier niveau d'information de la part de l'agent d'accueil ou d'un travailleur social du CCAS.

Plusieurs modalités d'accueil coexistent : l'accueil physique (avec ou sans rendez-vous), l'accueil téléphonique. Et, certaines personnes choisissent également de communiquer ou de solliciter le CCAS par mail. C'est une nouvelle modalité qui démontre une évolution qu'il convient de prendre en compte.

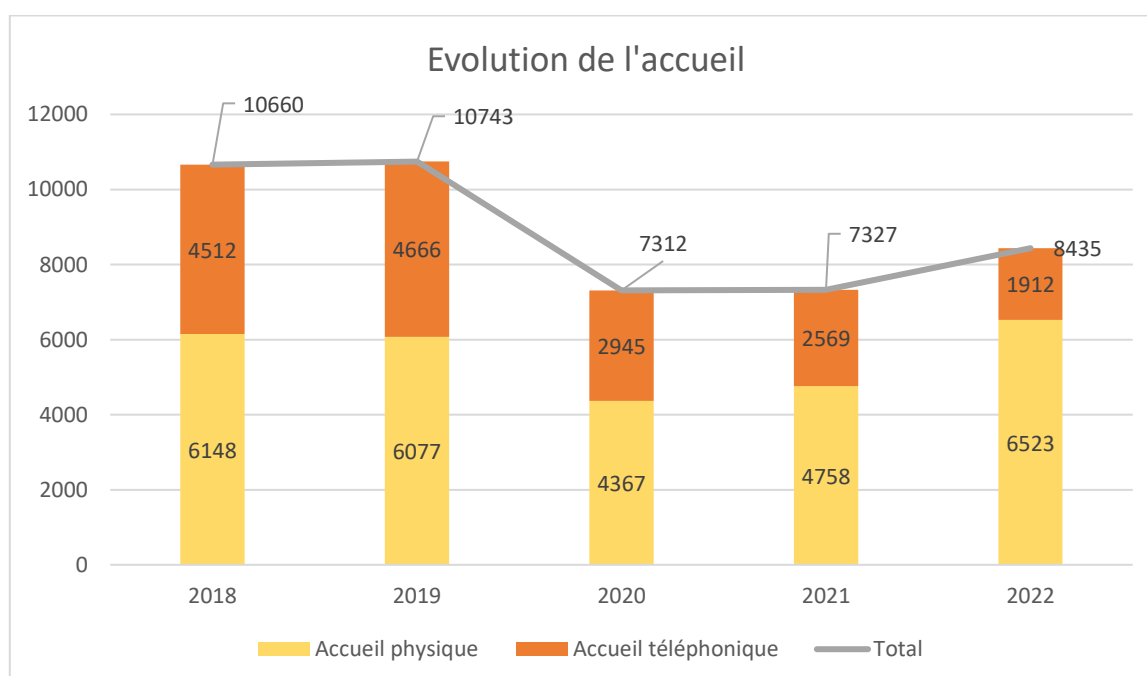
L'accueil est ainsi une fonction centrale du CCAS.

- **Accueil physique et téléphonique**

L'accueil physique est le mode de contact privilégié des bénéficiaires. Après deux années impactées par la crise de la covid-19 où l'accueil physique des personnes avait bien diminué, celui-ci a considérablement augmenté en 2022 avec 1 765 passages de plus qu'en 2021.

Comme indiqué, se développent les sollicitations par messagerie électronique, correspondant ainsi à 38 mails réceptionnés cette année.

Ce sont ainsi 8 473 contacts accueil au total enregistrés pour cette année 2022.



THEMATIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi social	810	684	677	687	217
Dossiers d'aide sociale	120	133	146	133	97
Domiciliation	3 812	3 945	3 247	3 651	5 209
Inscriptions	1 255	1 016	396	875	1 011
Secours	564	450	362	295	233
Espace informatique	121	141	75	25	28
Demande de renseignements	3 728	1 975	1 816	964	854
RDV Réunion partenariale	295	450	227	336	261
Permanences (CADA ou autres...)			317	56	257
Autre			124	194	196
Actions CCAS			120	146	102
Signalement pers. vulnérables				6	8
TOTAL	10 660	10 743	7 312	7 368	8 473

Comme les années précédentes, la majorité des contacts accueil relève de la domiciliation (demande, renouvellement, retrait du courrier, renseignements, etc., et ce pour 61,5%). Les inscriptions aux animations et actions proposées par le CCAS et les demandes de renseignements de tout ordre représentent respectivement 12 % et 10 % des accueils.

LES AIDES LEGALES

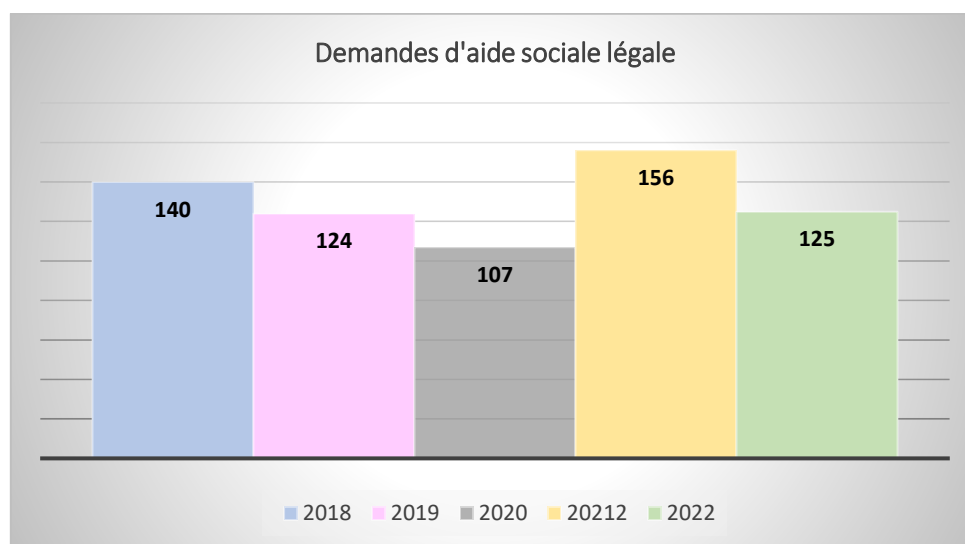


L’instruction administrative des demandes d’aide sociale légale

Conformément aux articles L.123-4 et suivants et L 264-1 du Code de l’Action Sociale et des Familles, le CCAS est chargé de participer à l’instruction des dossiers de demande d’aide sociale (aide-ménagère, obligation alimentaire, frais d’hébergement personnes âgées ou handicapées, téléassistance) et de transmettre ces dossiers à l’entité délibérative.

L’agent d’accueil et d’instruction du CCAS est chargé d’accueillir les demandeurs, de les aider au remplissage des dossiers si nécessaire, de vérifier les pièces justificatives ainsi que la complétude des dossiers, et de les transmettre ensuite à l’autorité qui statuera sur la demande.

125 dossiers ont été instruits en 2022, soit une diminution d’un peu moins de 20 %.



SOURCE : CCAS



La domiciliation

La domiciliation est une obligation légale exercée par le CCAS. Elle a pour objectif de favoriser l’accès aux droits en procurant une adresse à toute personne sans domicile stable, qui ne dispose pas d’une adresse, lui permettant de recevoir et de consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

Elle permet aux personnes d’accéder à certains droits et notamment :

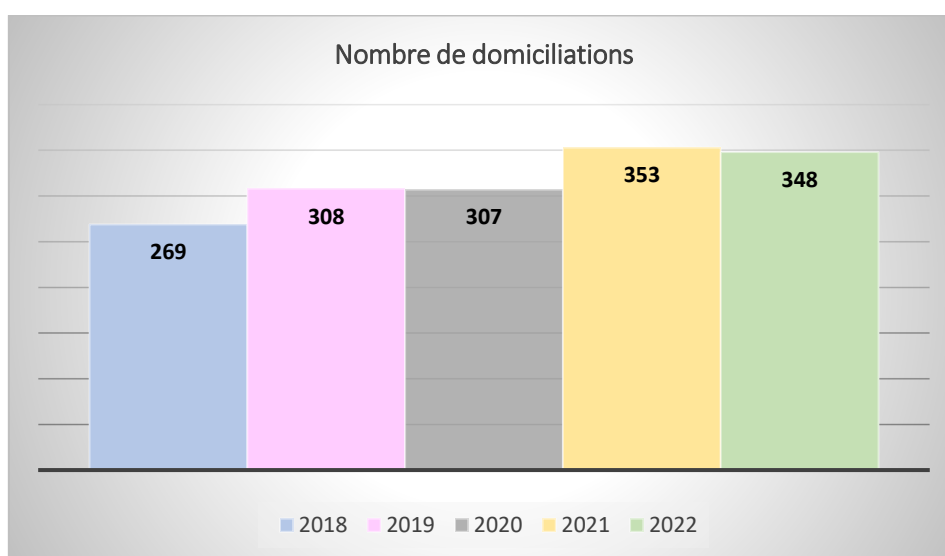
- L’exercice des droits civils,
- La délivrance d’un titre national d’identité,
- La délivrance ou le renouvellement d’un titre de séjour,

- L'inscription sur les listes électorales,
- L'accès aux démarches professionnelles, notamment dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale,
- L'ouverture d'un compte bancaire,
- L'ouverture des droits et prestations sociales

Au CCAS de Riom, le flux des demandes est régulier et concerne obligatoirement les usagers ayant un lien avec la commune.

Lors de la première demande, un entretien est effectué par un travailleur social du service. Celui-ci permet de connaître la situation des personnes et de l'orienter vers d'autres organismes pour des ouvertures de droits.

Nombre de domiciliations :



SOURCE : CCAS

En 2022, le nombre de domiciliation est relativement stable par rapport à 2021. 348 domiciliations ont été délivrées (dont 96 nouvelles demandes) contre 353 en 2021 (soit une baisse non significative de - 1,42%). L'augmentation conséquente des domiciliations a eu lieu en 2021 (+ 15% par rapport à 2020), au sortir de la crise de la COVID-19.

Catégories d'âges :

NOMBRE DE DOMICILIES AU CCAS PAR CATEGORIE D'AGE (Nombre d'attestations délivrées)					
	2018	2019	2020	2021	2022
18-25 ans	53	48	45	70	54
26-60 ans	196	229	232	255	262
Plus de 60 ans	20	31	30	28	32
TOTAL	269	308	307	353	348

SOURCE : CCAS

« Typologie » des publics :

NOMBRE DE DOMICILIES AU CCAS PAR « TYPOLOGIE » (Nombre d’attestations délivrées)					
	2018	2019	2020	2021	2022
Personnes hébergées mais ne pouvant disposer d’une adresse	58	68	78	91	94
Personnes en errance (SDF, autres...)	19	20	11	27	26
Personnes itinérantes	163	183	176	180	180
CD, Semi-liberté, Sortie de détention	29	37	42	55	48
TOTAL	269	308	307	353	348

SOURCE : CCAS

Comme les années précédentes, la majorité des domiciliations de 2022 a été délivrée à des personnes itinérantes (51,7 %), 27 % à des personnes hébergées mais ne pouvant disposer d’adresse, 13,8 % à des personnes en centre de détention, en situation de semi-liberté ou sortie de détention et enfin 7,4 % à des personnes en errance.

La présence d’une communauté des gens du voyage sur la commune explique le nombre de domiciliation les concernant, nombre qui reste relativement stable depuis 4 ans.



Le regroupement familial

Une personne étrangère non-européenne, titulaire d’un titre de séjour en France, peut être rejoint par son époux/épouse et ses enfants. C’est ce qu’on appelle la procédure de regroupement familial.

Dans ce cadre, l’OFII (Office Français de l’Immigration et de l’Intégration) confie l’instruction du dossier au maire de la commune du domicile du demandeur.

Ainsi, les travailleurs sociaux du CCAS sont chargés de vérifier si les conditions de ressources et de logement sont remplies.

Un avis doit être donné sur l’ensemble de ces conditions, dans les 2 mois suivant la réception du dossier ou la saisine du préfet. En l’absence de réponse dans ce délai, l’avis du maire est supposé favorable.

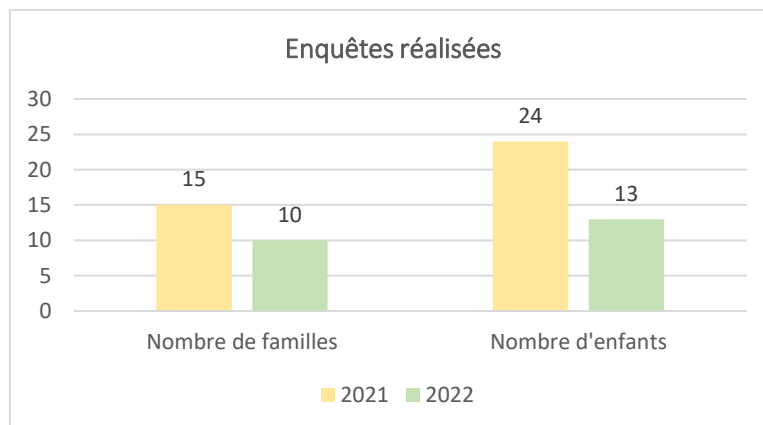
En 2022, 1 seul dossier a été instruit contre 4 en 2021.



L’instruction dans la famille

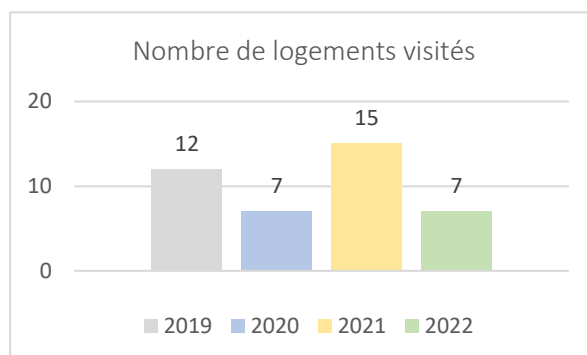
Dans le cadre d’une scolarité à domicile, le Maire est chargé de s’assurer que les conditions de vie des familles sont compatibles avec l’instruction au domicile.

Dans ce cadre, l’enquête est réalisée par un agent de la Direction de l’Education Jeunesse et un travailleur social du CCAS. Cette action permet d’avoir une approche plurielle entre services et de repérer certaines situations pouvant donner lieu à des propositions d’accompagnement du CCAS qu’elles soient individuelles ou collectives.



Le relevé d’observations du logement (ROL)

La procédure ROL permet aux locataires de bailleurs privés de signaler au Maire la situation d’indécence ou d’insalubrité de leur logement. Du fait de ses pouvoirs de police, le Maire peut être amené à enjoindre le propriétaire dudit logement à faire des travaux. Dans ce cadre, un travailleur social du CCAS effectue avec un agent de RLV des visites à domicile pour évaluer la situation sociale des locataires et déclencher les mesures d’accompagnement si besoin.



Des permanences

Des permanences régulières sont assurées au sein du CCAS par des partenaires du territoire, plus précisément par le SPIP (Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation) et le CADA Emmaüs (Centre d’Accueil de Demandeurs d’Asile). 50 permanences ont eu lieu en 2022 et 257 personnes cumulées ont fréquenté l’une de ces permanences.



La mise à disposition d'un ordinateur

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'accès/utilisateurs	134 accès pour 42 utilisateurs	141 accès pour 39 utilisateurs	75 accès	25 accès pour 19 utilisateurs	28 accès pour 19 utilisateurs

SOURCE : CCAS

Depuis 2016, le CCAS met à disposition de tous les usagers un poste informatique pour effectuer toute démarche permettant l'accès aux droits. Un accompagnement par un travailleur social peut être proposé.

La baisse du nombre d'utilisations en 2020 s'explique par la crise sanitaire et le confinement. En 2021, les effets de la crise semblent s'être poursuivis et celles et ceux qui ont peu recours au numérique ne se sont pas davantage présentés en 2021(- 66,6 % d'accès) et en 2022 où le nombre d'utilisateurs stagne par rapport à 2021.

La multiplication des lieux de pratiques numériques sur la Ville et le manque de communication quant à cette proposition de service au CCAS expliquent sans doute cette baisse des deux dernières années en termes d'accès.



Le fichier des personnes fragiles et le plan canicule

Du 1^{er} juin au 15 septembre, le Plan Canicule est activé au niveau national. A ce titre, le maire a l'obligation de tenir et mettre à jour un registre nominatif de recensement des personnes fragiles.

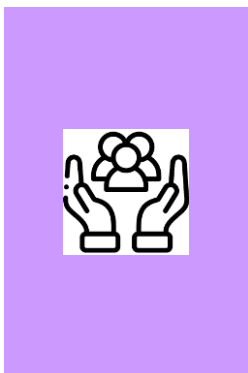
Cette obligation est réalisée par le CCAS qui joue un rôle de coordinateur dans la mise en place des niveaux d'alerte du plan canicule, en lien avec différents partenaires (le CLIC, RLV, les services d'aide à domicile, le Foyer logement, la Maison des Solidarités, les centres sociaux, les bailleurs sociaux, le Centre hospitalier, les services de la ville de Riom). Une veille avec appels téléphoniques des personnes inscrites sur le registre est mise en place à partir du niveau 3. Ces contacts téléphoniques sont l'occasion de vérifier comment se portent les personnes, de les informer sur les gestes de prévention et de se rendre compte de la présence ou non d'un proche ou d'un intervenant à domicile. Des visites à domicile peuvent être réalisées si besoin.



2 alertes canicule de niveau 3 en 2022

105 personnes inscrites sur le registre et contactées lors des alertes

LES AIDES SOCIALES FACULTATIVES



Les aides facultatives du CCAS de Riom se répartissent en plusieurs catégories :

- les aides d'urgence
- les aides financières non urgentes
- une tarification des activités proposées et des repas du restaurant, adaptée aux ressources des personnes
- les nuitées d'hôtel en cas d'incendie ou d'inondation
- la contribution à la téléassistance
- la mise à disposition d'un logement d'urgence et d'un appartement en sous-location

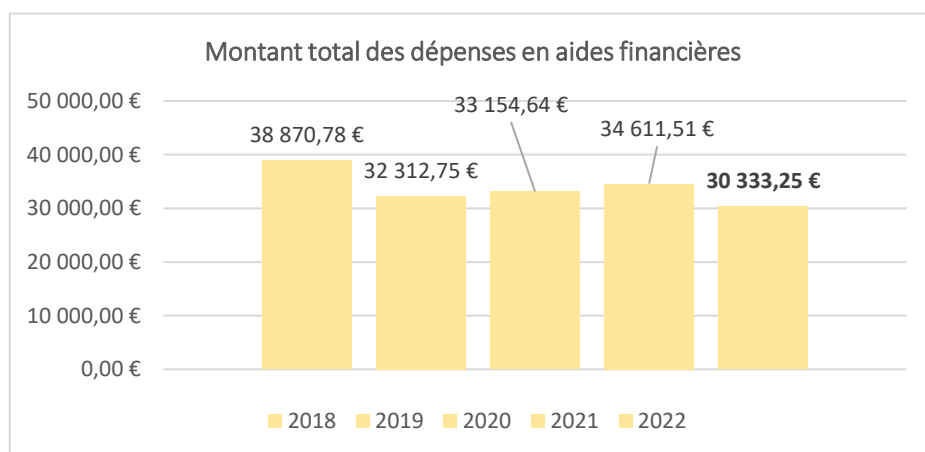
Les aides financières du CCAS sont attribuées soit en urgence soit en commission permanente une fois par mois. Elles sont accordées sous conditions de ressources et de charges et après évaluation d'un travailleur social d'un organisme extérieur ou du CCAS.



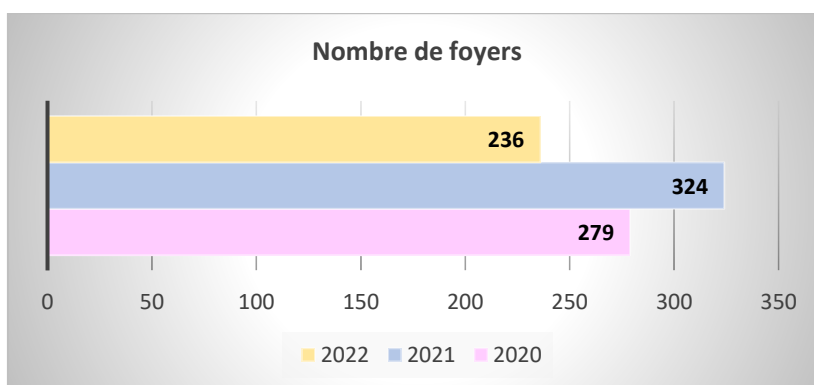
30 333,25

Euros
d'aides
financières
accordées en
2022.

Cela représente
236 foyers.



En 2022, les dépenses liées aux aides financières sont en diminution par rapport à 2021 (- 4,8 %).



	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'aides accordées	536	420	417	508	487
Coût net	38 870.78 €	32 312.75 €	33 154.67 €	31 611.51 €	30 333.25 €

SOURCE : CCAS

BUDGET CONSACRE AUX AIDES FINANCIERES (URGENTES ET NON-URGENTES)					
	2018	2019	2020	2021	2022
LOGEMENT	7 110.09 €	6803.08 €	8 644.89 €	8 078.96 €	10 415.90 €
MOBILITE	4 222.8 €	2311.96 €	1 389.37 €	2 190.64 €	1 344.96 €
VIE QUOTIDIENNE	1 906.92 €	2994.99 €	1 978.02 €	1 616.65 €	1 416.94 €
SANTE	655.97 €	1580.22 €	1 537.39 €	1 447.76 €	671.50 €
ALIMENTATION	24 975 €	18 622.50 €	19 605 €	18 277.50 €	16 251.00 €
NUITEE HOTEL				232.95 €	232.95 €
TOTAL	38 870.78 €	32 312.75 €	33 154.67 €	31 611.51 €	30 333.25 €

SOURCE : CCAS

Près de 54 % des aides attribuées sont consacrées à l'aide alimentaire. Elles sont en diminution par rapport à 2021 (-11 %). A l'inverse, 34,6 % des aides concernent le logement (contre 25 % en 2021) et augmentent de près de 29 %. Les aides à la mobilité, à la vie quotidienne et à la santé sont des aides peu sollicitées et représentent entre 2,2 % et 4,7% des aides financières accordées.

- Les aides d'urgence

Les aides d'urgence sont cumulables entre elles dans la limite de 3 demandes/an maximum :

- **CAP** (Chèque d'Accompagnement Personnalisé) à raison de 4 CAP/demandeur + 1 CAP par personne supplémentaire. La valeur nominale d'un CAP était de 7,50€ jusqu'au 31 juillet 2022. A partir du 1^{er} août, il a été revalorisé à 9,00 €.
Ce chèque service permet l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène. 3 centres commerciaux adhèrent à ce dispositif : Carrefour Ménérol, Carrefour Market et Leclerc Enval.
- **Bon carburant** d'une valeur de 25 € jusqu'au 31 juillet 2022 et revalorisé à 30 €. Il est à utiliser dans les 48h après la date de délivrance par le CCAS à la station MBC Place Marinette Menut (sur justificatif pour les personnes en insertion professionnelle ou en situation de handicap).
- **Bon pour l'achat d'une bouteille de gaz** d'un montant de 25 € jusqu'au 31 juillet 2022 et revalorisé à 30 €. Il est à utiliser dans les 48h après la date de délivrance par le CCAS auprès de Carrefour Market rue du Creux ou la Station MBC Place Marinette Menut.
- **Bon pharmacie** d'une valeur de 50 € et à utiliser à la Pharmacie du Progrès (sur ordonnance pour les produits non pris en charge par la CPAM)
- **Numéraire** (15€ maximum/demande) – uniquement pour des démarches administratives

	2020		2021		2022		Variation 2021/2022
	Nombre de demandes	Dépenses annuelles	Nombre de demandes	Dépenses annuelles	Nombre de demandes	Dépenses annuelles	
GAZ	35	846.50 €	28	751 €	24	640 €	- 14.78 %
CARBURANT	35	874.37 €	25	548.98 €	18	449.96 €	- 18.04 %
NUMERAIRE	7	92 €	6	105 €	7	100 €	- 4.76 %
PHARMACIE	11	430.98 €	7	387.76 €	3	145.5 €	- 62.48 %
CAP	281	19 605 €	276	18 270.50 €	285	16 251 €	- 11.08 %
TOTAL	369	21 848.50 €	342	20 070.24 €	337	17 586.46 €	- 12.38 %

SOURCE : CCAS

- Les aides non-urgentes

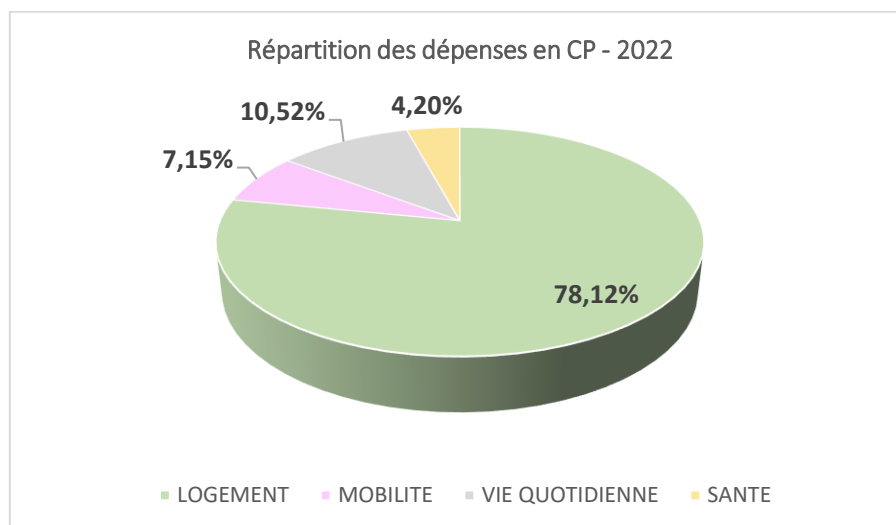
En 2022, le nombre de demande d'aides non-urgentes a diminué par rapport à 2021. 55 demandes ont été reçues contre 61 en 2021 soit une baisse de presque 10 %. Le nombre d'accord est de 41 soit un taux d'accord de 74,54 % (contre 78,7% en 2021).

Le montant total des aides octroyées s'élève à 12 513,84 € (contre 11 481,27 € en 2021).

Ainsi :

- 48 aides ont été accordées en 2020 pour un montant moyen de 235,54 €.
- 48 aides ont été accordées en 2021 pour un montant moyen de 239,20 €.
- **41 aides ont été accordées en 2022 pour un montant moyen de 305,22 €.**

Répartition des dépenses en CP - 2022			
	Montant	Pourcentage	Nombre d'aide
LOGEMENT	9 775,90 €	78,12%	28
MOBILITE	895,00 €	7,15%	4
VIE QUOTIDIENNE	1 316,94 €	10,52%	7
SANTE	526,00 €	4,20%	2
TOTAL	12 513,84 €	100,00%	41



Logement : le montant des aides accordées en 2022 pour le logement a augmenté depuis 2021. Elles représentent 78,12 % des aides attribuées contre 68,40 % en 2021.

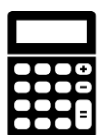
50 % des aides liées au logement ont été destinées au paiement de loyers. Plus de 39 % des aides ont permis de régler des factures d’énergie (électricité et gaz). L’aide au paiement d’une caution logement, de charges locatives et de travaux représentent les 11 % restant.

Mobilité : en 2022, 4 aides en lien avec la mobilité ont été accordées contre 7 en 2021 et représentent ainsi 7,15 % des aides attribuées par la commission permanente.

Vie quotidienne : les aides accordées concernant la vie quotidienne (7 dossiers) représentent 10,52 % des dépenses d’aides. On note une très légère augmentation de ces demandes par rapport à 2021 où ces dépenses représentaient 9,11 %.

Santé : les dépenses de santé représentent seulement 4,20 % des aides attribuées et ont diminué par rapport à 2021 (2 dossiers en 2022 pour un montant d’aide de 526 € contre 5 dossiers en 2021 pour 1060 € d’aides accordées).

- Une tarification des activités et du restaurant adaptée aux ressources des usagers



Certaines activités du CCAS bénéficient d’une tarification adaptée aux revenus (calcul sur la base du Quotient Familial) : les Ateliers Aînés, les repas dansants et le restaurant du CCAS.

En 2022, le conseil d’administration a augmenté les tarifs des activités de 1,6%.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes bénéficiant d’un QF	163	118	103	48	73



Le restaurant, outil structurant du CCAS, est ouvert aux Riomois de 60 ans et plus et/ou en situation de handicap (sans conditions d’âge). Au-delà d’un choix de menus adaptés (normal, sans sel, diabétique...) et équilibrés, le restaurant n’est pas une « cantine ». Il se veut être un lieu d’échanges et de convivialité. Il peut être également un levier pour les travailleurs sociaux du CCAS pour approfondir différentes problématiques. Le restaurant est un lieu privilégié pour créer du lien social au quotidien.

En 2022,
30 personnes
 inscrites pour 15
 personnes en
 moyenne/jour
3 752 repas
 facturés

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes inscrites	41	31	38	29	32
Fréquentation moyenne	18	18	18	12	15
Coût net	9 325.77 €	9 475.78 €	4 058.73 €	4 237.73 €	5 017.28 €

- La contribution à la téléassistance

La téléassistance est un dispositif porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme : un transmetteur est mis à disposition de l’abonné(e) permettant de le/la relier directement au CODIS/SAMU en cas de chute, malaise ou d’urgence médicale.

Le niveau d’engagement financier du CCAS dépend du nombre d’abonnés recensés par trimestre par le Conseil départemental. Cette participation est invisible pour les usagers et déterminée par convention. Son montant est révisé annuellement par le Conseil départemental.

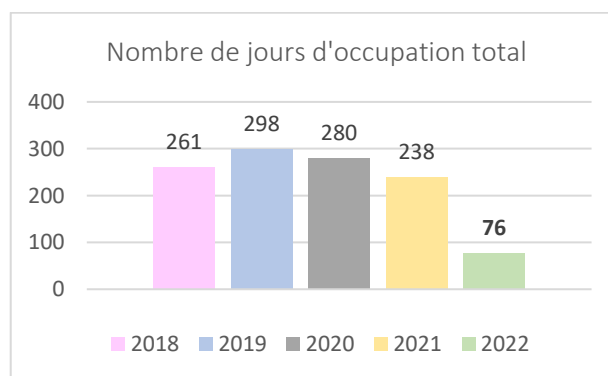
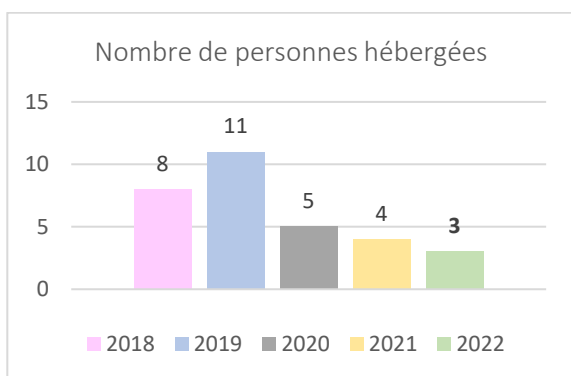
	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes bénéficiant de la Téléassistance	184	192	184	204	206
Coût net	19 932.60 €	21 069.75 €	20 358.10 €	22 314.10 €	22 460.00 €

En 2022, le CCAS a participé à hauteur de moyenne de 109 € (en moyenne) par personne et par an et 9 € par personne/mois.

- La mise à disposition d’un logement temporaire et d’un appartement en sous-location



Mis à disposition par la Ville au CCAS, le logis est un appartement permettant de proposer une solution d’hébergement temporaire pour une durée de 6 semaines. Le Logis est destiné en priorité aux habitants de Riom ou aux personnes domiciliées au CCAS, provisoirement privés de logement pour différentes raisons : incendies, inondations, conflits familiaux ou conjugaux, rupture de droits, personnes en attente d’un accueil en structure d’hébergement, d’un logement pérenne.



La sous-location ou dispositif « passerelle » : Le CCAS sous loue un logement à OPHIS depuis mai 2015. Ce dernier est destiné à des publics dont le parcours d’insertion est estimé sur une plus longue durée.

A terme, il s’agit de permettre aux personnes (quelle que soit leur âge à partir de 18 ans) en situation de précarité d’accéder à un logement autonome.

En conseil d’administration de novembre 2022, il a été décidé que le contrat de sous-location proposé aux bénéficiaires serait conditionné à un accompagnement



social. La durée du contrat minimal est fixée, à présent, à 6 mois et renouvelable 2 fois, soit une durée maximale de 18 mois.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	2	1
Coût net	2 502.81 €	391.82 €	1 418.29 €	3 291.28 €	2 179.84 €

L’INTERVENTION INDIVIDUELLE

L’intervention d’un travailleur social auprès du public peut se faire sur le mode individuel et/ou collectif. L’intervention collective et individuelle participe en effet du travail social.

Ainsi, l’activité des travailleurs sociaux du CCAS de Riom est, avant tout, dédié au développement d’actions collectives sur le territoire. L’accompagnement social individuel est réalisé par le Département, chef de file de l’action sociale sur le territoire. Le CCAS se positionne par conséquent en complémentarité de l’intervention des travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

De fait, dans le cadre du « *suivi individuel* » des bénéficiaires par le CCAS, il faut entendre : accueil, conseils, informations, orientation par un travailleur social du CCAS. Cela peut contenir des sens multiples : aide aux démarches administratives (demande de logement social, dossier de retraite, etc.), aller au-devant de personnes dont la situation a été signalée (par un tiers) comme inquiétante, médiation entre un majeur protégé et son mandataire judiciaire, etc.

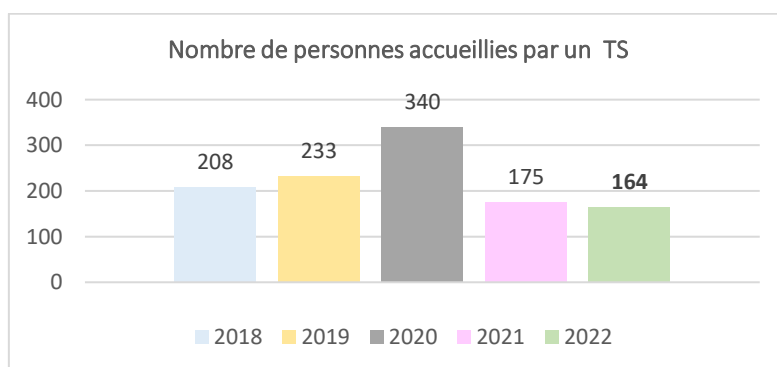
Les travailleurs sociaux réalisent ainsi un premier niveau d’accueil social à l’occasion d’un entretien, soit téléphonique, soit physique. Et, selon la demande de l’usagers et sa problématique, la personne est orientée vers la structure compétente (mission locale, CLIC, Maison des Solidarités, autres partenaires du secteur) où le relai est pris.

Toutefois, depuis fin 2021, dans le cadre d’une instance de concertation avec Cecler et la Maison des Solidarités et le CCAS, le suivi des personnes dont la prise en charge par le Centre Provisoire d’Hébergement (CPH) de Pessat Villeneuve est terminée est réparti entre le CCAS et la MDS.

Le CCAS privilégie ainsi les suivis de personnes seules et sans enfant. Les couples sans enfant et les familles avec enfants sont pris en charge par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

S’agissant du nombre de personnes suivies, en 2020, le CCAS étant le seul organisme du territoire constamment ouvert pendant les deux confinements, les travailleurs sociaux du CCAS ont été davantage mobilisés sur des réponses aux besoins urgents, notamment en matière d’aide alimentaire, ce qui peut expliquer l’augmentation du nombre de personnes entre 2019 et 2020.

En 2021, 164 personnes ont bénéficié de l’intervention d’un travailleur social du CCAS.



LA COORDINATION ET LE PARTENARIAT

Le CCAS s'inscrit dans un rôle d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communale. A ce titre, le service est amené à s'engager dans de nombreuses actions partenariales avec des acteurs institutionnels mais aussi avec des associations.

L'objectif est de « faire ensemble », de fédérer les moyens et mutualiser les compétences au service des dispositifs et projets du CCAS pour répondre aux besoins des riomois les plus fragiles lorsque ces besoins ne sont pas d'ores et déjà couverts par un partenaire.



La commission CEBULON

Depuis octobre 2020, le CCAS de Riom a mis en place en partenariat avec le Secours Catholique et le Secours Populaire une coordination de l'aide alimentaire sur la Ville, à travers la commission CEBULON (Coordination d'entraide budgétaire urgence et long terme).

L'objectif est de tendre vers une cohérence de l'aide alimentaire sur le territoire et de développer le partenariat autour de l'outil « épicerie solidaire ».

Animée et gérée par le CCAS, cette commission se réunit deux fois par mois et étudie les demandes d'aide alimentaire prescrites par les travailleurs sociaux du territoire au bénéfice des Riomois.

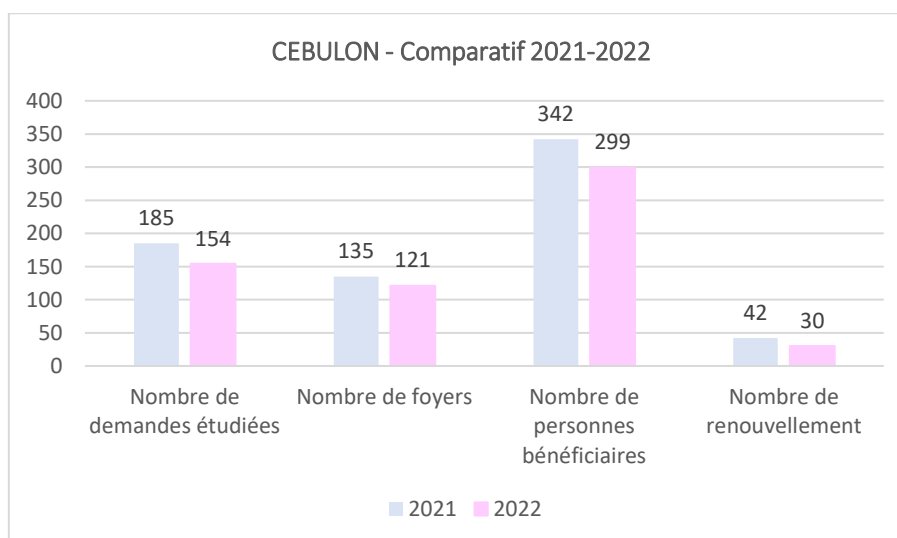
21 commissions ont eu lieu en 2022 et 154 dossiers de demande d'accès à l'Épicerie ont été étudiées pour une période allant de 3 à 6 mois (dont 30 renouvellements).

Cela concerne 121 foyers riomois pour 299 personnes bénéficiaires au total.

8 refus d'accès ont été émis soit 5 % des dossiers.

Parmi les 154 demandes d'accès à l'épicerie, 25 personnes ne sont pas saisies du dispositif malgré l'accord de la commission, contre 23 en 2021.

Au niveau du CCAS, le montant budgétaire engagé en 2022 dans le cadre de cette commission était de 660,00 € pour des aides sous forme de CAP.





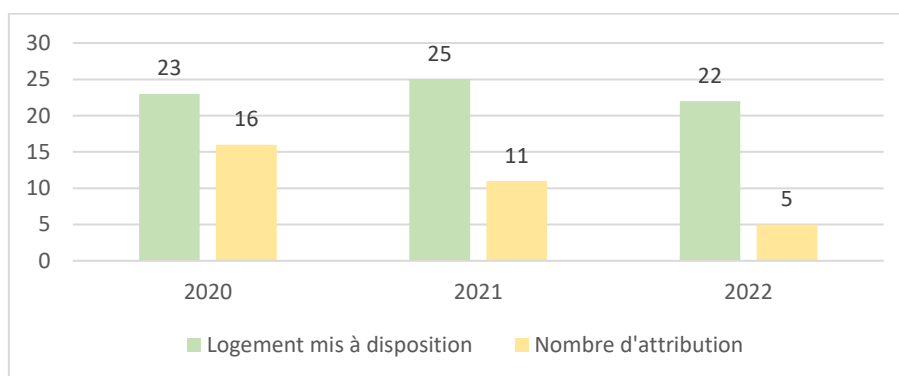
Le logement et la gestion du contingent communal

330 logements sont réservés à la Ville de Riom par deux bailleurs sociaux : OPHIS et Auvergne Habitat. La Ville de Riom a confié au CCAS la gestion de ce contingent : diffusion des préavis de départ, mise en place de commissions internes de candidatures, liens avec les bailleurs sociaux, suivi des CAL, interface avec les travailleurs sociaux, reporting aux partenaires.

Ce dispositif est une action inter-partenaire : CCAS, Maison des Solidarités, Mission Locale, UDAF, Association Avenir, Hôpital Sainte-Marie, ANEF, CAF, etc.

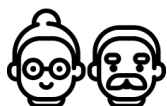
Cependant, l'accès au logement qu'il soit auprès du secteur privé ou des bailleurs sociaux demeure une difficulté réelle pour les ménages les plus modestes. On peut malheureusement constater, au regard des candidatures proposées, que les demandeurs les plus pauvres obtiennent rarement un logement dans le parc social.

Au titre de 2022, 22 logements sociaux ont été mis à disposition pour 5 accords en CAL (soit un taux d'attribution de 22,8 %). 47 candidatures ont été étudiées en commission partenariale pour 23 proposées aux bailleurs.



	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de logements attribués	14	19	16	11	5
Nombre de logements attribués mais refus du logement par le demandeur	1	5	0	1	0
Nombre de logements non attribués faute de candidatures	7	10	10	9	2
Nombre de logements non attribués Candidatures refusées par le bailleur				6	11
Nombre de logements non attribués Autres raisons				1	4

TYPE DE LOGEMENT ATTRIBUE					
	2018	2019	2020	2021	2022
T1	0	0	0	1	0
T2	5	3	4	2	6
T3	5	6	7	8	5
T4	3	8	4	1	10
T5	1	3	1	0	1



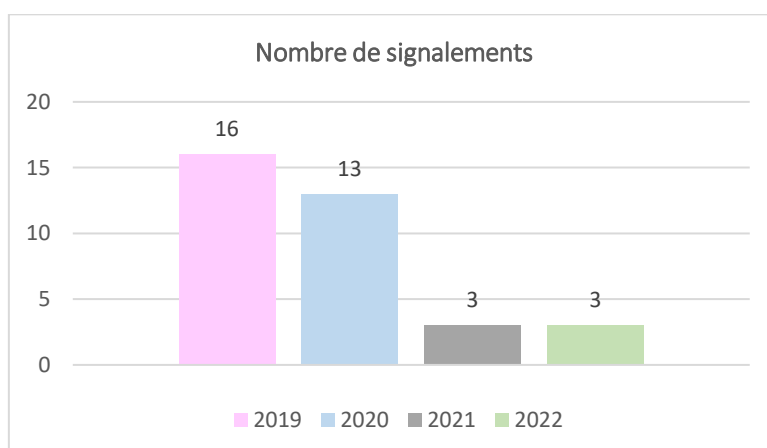
Le dispositif Solid’R Sénior

Solid’R Sénior est un dispositif de veille piloté par le CCAS qui vise à lutter contre l’isolement. Initié en 2015, on constate que le nombre de personnes repérées au fil des années est en baisse alors que l’isolement des personnes les plus éloignées de l’accès aux droits semble s’être renforcé avec les confinements successifs liés à la crise sanitaire.



L’absence de référent social au sein du CCAS, concernant ce dispositif sur l’ensemble de l’année 2021, et une équipe partiellement complète en 2022 n’ont pas permis de relancer une dynamique d’animation auprès des partenaires et des habitants de Riom.

La communication sur l’existence de ce dispositif, ses objectifs et ses modalités de fonctionnement est essentielle pour que les signalements soient effectifs puis pris en charge par le CCAS et son réseau partenarial. Cela explique sans aucun doute la baisse des repérages.



2022, LES ACTIONS ET PROJETS

Le CCAS de Riom propose différentes actions collectives en fonction du public et de la problématique repérée.

Ces actions peuvent prendre différentes formes : des ateliers de prévention de la perte d'autonomie au repas et sorties des aînés, de l'action « aller vers » via le bus E-media au réveillon solidaire. Les travailleurs sociaux s'appuient également sur les ressources et les potentialités des habitants ainsi que sur les partenaires pour construire toute action répondant aux besoins des personnes sur le territoire riomois.

POUR FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

Le bus E-Média



Depuis début 2020, la crise sanitaire a accentué certains besoins, comme la lutte contre l'isolement et la lutte contre la précarisation de certaines situations (fragilité de l'emploi, contrats précaires, arrêt contraint de l'activité professionnelle, chômage partiel, fonctionnement perturbé des écoles...).

En parallèle, les professionnels de l'action sociale ont formalisé des changements organisationnels au sein de leur structure : mise en place du télétravail, accueil restreint, suspension de toutes les actions collectives.

Dans ce contexte, il était important d'interroger les modalités d'intervention de l'action sociale afin de pouvoir les adapter en tenant compte de constats émergents :

- Un besoin exprimé des publics d'être rassuré
- Une accélération des procédures dématérialisées
- Des réponses existantes méconnues et/ou peu sollicitées par l'utilisateur
- Des situations d'isolement aggravées par l'arrêt des actions
- Des personnes qui se déplacent moins pour solliciter de l'aide
- Un nouveau public et de nouvelles précarités (intérim, contrats précaires...)
- Une méconnaissance des missions de l'action sociale.

C'est ainsi qu'un groupe de travail animé par le CCAS de Riom, composé du Conseil départemental 63 (Maison des Solidarités), de la Mission locale Riom Limagne Combrailles, l'ADSEA63 et l'antenne locale du Secours Catholique s'est mis en place pour étudier la mutualisation possible de leurs moyens au service d'une action commune d'une part, et pour tendre vers un décloisonnement des pratiques d'autre part. L'objectif étant de mener rapidement une expérimentation permettant de garder ou créer le contact avec l'utilisateur et de contribuer à combler le fossé lié à la fracture numérique.

Ainsi, aller à la rencontre des Riomois avec un bus itinérant, des outils informatiques, mais aussi du café, du thé, des gâteaux et ce tous les mercredis matin de 10h00 à 12h00, sur le parvis de l'église Saint-Amable: telle est l'initiative de l'action e-média.

En 2022, 27 séances ont eu lieu et 30 personnes ont sollicité les services d'E-media.

Pour développer la communication autour de cette action, un temps fort a été créé en juillet 2022 dans le cadre de mon été à Dumoulin.

L’objectif était de d’occuper l’espace public en proposant un évènementiel tout public libre et gratuit, avec une entrée ludique et conviviale et de faire connaître au grand public le bus e-media et les autres lieux-ressources de Riom proposant des réponses à la fracture numérique ou actions de prévention.

Plusieurs partenaires ont été associés à ce temps fort : l’ADSEA, le Conseil départemental (conseillère numérique), le Secours catholique, les Centres sociaux de Riom (conseiller numérique) et la Médiathèque RLV (conseiller numérique).

Plusieurs ateliers ont été proposés :

- 1- Un stand de démonstration de l’impression 3D : possibilité pour les personnes de repartir avec un objet simple imprimé 3D
- 2- Un quizz avec des questions variées sur le thème du numérique et de l’informatique ;
- 3- Des défis simples en 1 contre 1 ou équipe contre équipe (créer une adresse mail et l’envoyer à son binôme, relever le défi 1, en associant une pièce jointe au mail, relier des pictogrammes à leur définition, prendre une photo et l’imprimer),
- 4- Un stand d’information sur les Promeneurs du Net
- 5- Un atelier désossage/remontage d’ordinateur
- 6- Un jeu d’affrontement avec une Intelligence Artificielle



Prévention santé et Octobre Rose

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Riom et le CCAS se sont engagés dans le cadre d’Octobre Rose, à travers un stand d’informations sur le marché de Riom en partenariat avec le Collectif Octobre Rose, le 22 octobre 2022, touchant ainsi plus d’une quarantaine de personnes.

Sensibiliser sur le cancer du sein par l’information et le dialogue, ainsi que sur l’importance du dépistage était l’objectif de cette action. Un atelier de fabrication de Ruban rose était proposé ainsi qu’un questionnaire, permettant de nouer des échanges avec les habitants

ET ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE

- Les évadés solidaires

Le groupe des évadés solidaires s’est formé à l’issue de l’édition 2017 du réveillon solidaire et est composé de personnes souvent seules en manque de lien social en dehors de la période d’organisation de ce même réveillon (d’octobre à décembre).

En 2022, le groupe a poursuivi ses rencontres accompagnées des travailleurs sociaux : 19 personnes étaient régulièrement présentes.

- Le réveillon solidaire

Le réveillon solidaire est une action inter-partenaire (CAF, ADSEA, ANEF, Secours catholique, Secours populaire, Restos du cœur) portée par le CCAS dont l’objectif est de lutter contre l’isolement en s’appuyant sur les potentialités de participants volontaires et en valorisant leur savoir-faire (ateliers décoration, animation et cuisine) et leurs compétences avec pour objectif d’organiser ensemble un événement autour de la période de Noël.

83 personnes ont participé à l’édition 2022 et 19 volontaires ont préparé activement ce réveillon.

ACCOMPAGNER LA PARENTALITE



Organisation d’un ciné-débat
en partenariat avec l’ADSEA, la CAF, les Centres sociaux de Riom et la Maison des Solidarités, dans le cadre des semaines de la parentalité.

11 participants



ET LE BIEN VIVRE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis plusieurs années, le CCAS développe une diversité d’interventions en faveur du public âgé et en situation de handicap, quels que soit son âge et son niveau de dépendance.

Soutenir dans leur vie quotidienne, les personnes fragilisées par la perte d’autonomie, le handicap, la maladie, avec une offre de services multiples et complémentaires reste une priorité.



206 participants
aux tables des aînés
&
40 participants
aux sorties



73 participants
aux animations de la semaine
bleue



128 personnes inscrites
aux ateliers des aînés
(informatique, tasse de
neurones, gym douce, yoga
sophrologie)



202 seniors de 70 ans et +
au repas de l’an nouveau



167 colis gourmands
distribués
pour la nouvelle année



14 participants
au jardin partagé chaque
vendredi matin



72 participants aux ateliers
mis en place en partenariat avec
le CLIC (smartphone, gym douce,
naturopathie, initiation au golf,
automassage, esthétique)

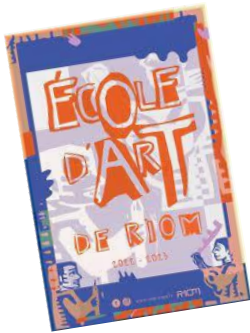


17 participants
à l’initiation au taping financée
par la Conférences des
Financiers



38 participants
à des sorties culturelles

L’art comme soutien à l’estime de soi



En 2021, un premier travail autour de l’art comme support pour favoriser l'estime de soi des personnes âgées avait été initié par le CCAS auprès d’un groupe de personnes âgées.

Toujours dans l’objectif de valoriser le rôle et les compétences des aînés en s'appuyant sur leur créativité, le CCAS a sollicité l’Ecole d’Art de Riom afin de proposer un nouveau projet en 2022. Accompagnés par une plasticienne pendant 8 séances, une dizaine de personnes âgées a ainsi découvert l’univers des couleurs et des techniques de dessin mais aussi de peinture et réalisé plusieurs œuvres en commun présentées ensuite lors d’un vernissage.



50 participants aux actions intergénérationnelles
dont 39 personnes à la sortie annuelle du lac Chambon en été.

353 personnes présentes aux actions de sensibilisation au handicap



Afin de favoriser l’intégration des personnes en situation de handicap dans la société, le CCAS a mis en place plusieurs actions de sensibilisation en 2022, l’une dans le cadre d’une semaine du handicap le CCAS de Châtel-Guyon, l’autre dans le cadre des Semaines d’Informations sur la Santé Mentale (SISM).



En effet, dans un premier temps, le CCAS de Riom a proposé, en partenariat avec l’UNAFAM, le GEM des Dômes et le Centre hospitalier Ste-Marie, 2 actions visant les objectifs suivants :

- Proposer un espace d’échanges au grand public autour des troubles psychiques, pour lever les tabous et aider à la déstigmatisation, à travers la représentation du spectacle G.R.A.I.N, une histoire de fous, de la compagnie Mmm, suivi d’un débat avec le public ;
- Proposer un temps d’échanges, de partages et de soutien aux élus, professionnels et bénévoles concernés par cette problématique dans leurs missions quotidiennes, à travers la projection de courts-métrages et d’échanges avec la salle, en présence de professionnels experts.

A l’issue de ces actions, il a été proposé aux partenaires de réfléchir à la mise en place d’un nouveau projet dans le cadre des Semaines d’Information sur la Santé Mentale qui se sont déroulées du 10 au 23/10/2022. Une première participation à ces semaines pour la Ville et le CCAS de Riom.

Trois actions se sont ainsi concrétisées :

- L’organisation d’un Ciné-débat avec la projection du Film Les Intranquilles
- L’animation d’un après-midi jeux : Ma santé en jeu(x) : jeux de sensibilisation aux troubles psychiques

- La mise en place d'une table thématique sur la santé mentale et de l'exposition de l'IREPS « j'aime donc je suis » à la Médiathèque



Autre action

Mon été à Dumoulin
avec le GEM des Dômes

32 personnes ont participé aux activités
proposées par les adhérents du GEM.